



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 19 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le logement en Bretagne : bilan et perspectives

A l'occasion du Comité régional de l'Habitat qui réunissait ce jour à Rennes tous les acteurs du logement en Bretagne, le Préfet de région Michel Cadot a présenté le bilan 2011 du logement en Bretagne, et a rappelé les nouvelles orientations annoncées pour l'année en cours.

Un bilan satisfaisant pour le financement du logement en Bretagne

Les aides directes de l'État pour la production de logements locatifs sociaux et pour l'amélioration du parc privé en Bretagne se sont élevées à 33 M€ en 2011.

Après deux années exceptionnelles en 2009 et 2010, la programmation des logements sociaux a retrouvé en 2011 un rythme similaire à celui des années de mise en oeuvre du Plan de Cohésion Sociale, de 2006 à 2008, avec 4 983 logements financés (correspondant aux différents prêts PLUS, PLAI et LS). L'ambition pour 2012 est de maintenir ce niveau de programmation, avec un objectif fixé à 4 950 logements.

L'année 2011 a représenté une année charnière pour la rénovation du parc privé et pour l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) qui soutient les projets des propriétaires. Les aides de cette agence ont été entièrement repensées à l'issue d'une réforme du régime des aides entrée en vigueur en 2011, qui a notamment mis l'accent sur la rénovation thermique des logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Avec 870 logements financés en 2011, la Bretagne se situe au premier rang des régions françaises pour la mise en œuvre de cette nouvelle orientation nationale, qui permet aux ménages aux revenus modestes d'améliorer la performance énergétique de leur habitation. Cette dynamique devrait s'amplifier en 2012, avec un objectif fixé à 2 015 logements bénéficiaires des aides du programme Habiter mieux en Bretagne.

D'une manière générale, l'année 2011 a confirmé l'intérêt des propriétaires bretons pour l'entretien de leur patrimoine. Plus de 20 M€ de subventions de l'ANAH ont été mobilisées pour accompagner leurs projets de rénovation.

De nouvelles orientations pour le logement

Les premières annonces faites dans ce domaine par le gouvernement concernent principalement le logement social. Lors de son discours devant l'Assemblée Générale des Entreprises Sociales de l'Habitat le 31 mai 2012, la Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement a notamment annoncé :

- un objectif annuel de financement des logements locatifs sociaux qui devrait être porté à 150 000 au niveau national (au lieu de 120 000 logements actuellement), soit une augmentation de 25 % des objectifs,
- le taux de logements locatifs sociaux qui devrait passer de 20 % actuellement à 25 % des logements d'une commune dans le cadre des lois SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) et DALO (instituant le droit au logement opposable),
- un accès facilité au foncier de l'État et de ses établissements publics en vue d'y construire des logements sociaux avec une charge foncière optimisée.

Le financement de ces orientations reposera notamment sur le doublement du plafond du livret A, et une réflexion sera engagée pour donner au financement du logement social un caractère pluri-annuel. La Ministre a également annoncé la suppression du prélèvement sur le potentiel financier des organismes bailleurs.

En parallèle des innovations sur le financement du logement, l'accent sera mis sur les mesures d'accompagnement des publics les plus fragiles. Cet accompagnement est nécessaire pour développer une offre adaptée de logements et pour permettre à ces locataires de s'installer et d'habiter durablement dans leur logement.

Enfin, la question de l'attribution des logements sociaux fera l'objet d'une attention particulière. Jusqu'à présent, l'effort a porté sur l'amélioration de la connaissance de la demande en logements HLM. La réforme du suivi des attributions, dans un objectif d'une plus grande transparence, permettra de donner une vision globale sur le traitement des demandes de logements sociaux.

Contact presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne –
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10 ou Marie Vergos – 02 99 33 42 11